

# REVUE DES ÉTUDES TARDO-ANTIQUES

Histoire, textes, traductions, analyses, sources et prolongements de l'Antiquité Tardive

(RET)

*publiée par l'Association « Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive » (THAT)*

ANNÉE ET TOME IV  
2014-2015

Supplément 3



**Textes pour  
l'Histoire de  
l'Antiquité  
Tardive**

# REVUE DES ÉTUDES TARDO-ANTIQUES (RET)

fondée par

E. Amato et †P.-L. Malosse

---

## COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Nicole Belayche (École Pratique des Hautes Études, Paris), Giovanni de Bonfils (Università di Bari), Aldo Corcella (Università della Basilicata), Raffaella Cribiore (New York University), Kristoffel Demoen (Universiteit Gent), Elizabeth DePalma Digeser (University of California), Leah Di Segni (The Hebrew University of Jerusalem), José Antonio Fernández Delgado (Universidad de Salamanca), Jean-Luc Fournet (École Pratique des Hautes Études, Paris), Geoffrey Greatrex (University of Ottawa), Malcom Heath (University of Leeds), Peter Heather (King's College London), Philippe Hoffmann (École Pratique des Hautes Études, Paris), Enrico V. Maltese (Università di Torino), Arnaldo Marcone (Università di Roma 3), Mischa Meier (Universität Tübingen), Laura Miguélez-Cavero (Universidad de Salamanca), Claudio Moreschini (Università di Pisa), Robert J. Penella (Fordham University of New York), Lorenzo Perrone (Università di Bologna), Claudia Rapp (Universität Wien), Francesca Reduzzi (Università di Napoli « Federico II »), Jacques-Hubert Sautel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris), Claudia Schindler (Universität Hamburg), Antonio Stramaglia (Università di Cassino).

## COMITÉ ÉDITORIAL

Eugenio Amato (Université de Nantes et Institut Universitaire de France), Béatrice Bakhouché (Université de Montpellier 3), †Jean Bouffartigue (Université de Paris X-Nanterre), Jean-Michel Carrié (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris), Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours) Pierre Jaillette (Université de Lille 3), Juan Antonio Jiménez Sánchez (Universitat de Barcelona), †Pierre-Louis Malosse (Université de Montpellier 3), Annick Martin (Université de Rennes 2), Sébastien Morlet (Université de Paris IV-Sorbonne), Bernard Pouderon (Université de Tours), Stéphane Ratti (Université de Bourgogne), Jacques Schamp (Université de Fribourg).

## DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Eugenio Amato (responsable)

Sylvie Crogiez-Pétrequin

Bernard Pouderon

---

**Peer-review.** Les travaux adressés pour publication à la revue seront soumis – sous la forme d'un double anonymat – à évaluation par deux spécialistes, dont l'un au moins extérieur au comité scientifique ou éditorial. La liste des experts externes sera publiée tous les deux ans.

## Normes pour les auteurs

Tous les travaux, rédigés de façon définitive, sont à soumettre par voie électronique en joignant un fichier texte au format word et pdf à l'adresse suivante :

**redaction@revue-etudes-tardo-antiques.fr**

La revue **ne publie de comptes rendus** que sous forme de recension critique détaillée ou d'article de synthèse (*review articles*). Elle apparaît **exclusivement par voie électronique** ; les tirés à part papier ne sont pas prévus.

Pour les **normes rédactionnelles détaillées**, ainsi que pour les **index complets** de chaque année et tome, prière de s'adresser à la page électronique de la revue :

**www.revues-etudes-tardo-antiques.fr**

La mise en page professionnelle de la revue est assurée par Arun Maltese, Via Tissoni 9/4, I-17100 Savona (Italie) – E-mail : bear.am@savonaonline.it.

ISSN 2115-8266

RET Supplément 3

# ΕΝ ΚΑΛΟΙΣ ΚΟΙΝΟΠΡΑΓΙΑ

Hommages à la mémoire  
de Pierre-Louis Malosse et Jean Bouffartigue

édités par

EUGENIO AMATO

avec la collaboration de

VALÉRIE FAUVINET-RANSON et BERNARD POUDERON

2014

Le présent Supplément a été publié avec le subside de :

EA 4424 - CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES  
EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE MONTPELLIER

Université Paul-Valéry Montpellier

EA 4276 – L'ANTIQUÉ, LE MODERNE (FONDS IUF E. AMATO)

Université de Nantes

## SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i> , par E. AMATO, V. FAUVINET-RANSON et B. POUDERON	p. III
<i>Commémoration de Pierre-Louis Malosse</i> , par Bernard SCHOULER	V
<i>Commémoration de Jean Bouffartigue</i> , par Charles GUITTARD	XV

## HOMMAGES

Eugenio AMATO, <i>Dione de Prusa prectore di Traiano</i>	3
Laury-Nuria ANDRÉ, <i>L'image de la fluidité dans la construction du paysage urbain d'Antioche chez Libanios : proposition pour une poétique de « l'effet retour »</i>	29
Béatrice BAKHOUCHE, <i>Quelques remarques sur les présocratiques à Rome : la figure d'Empédocle de Cicéron à saint Augustin</i>	53
Sylvie BLÉTRY, <i>Guerre et paix sur l'Euphrate entre Perse et Byzance au temps de Justinien : si vis pacem, para bellum. Les apports de l'étude du cas historique et archéologique de Zenobia</i>	73
Marie-Odile BOULNOIS, <i>Le Contre les Galiléens de l'empereur Julien répond-il au Contre Celse d'Origène ?</i>	103
Catherine BRY, <i>Acacios, l'autre sophiste officiel d'Antioche</i>	129
Bernadette CABOURET, <i>Une épigramme funéraire d'Antioche</i>	153
Jean-Pierre CALLU, <i>Deux réflexions à propos de la structure de l'Histoire Auguste</i>	165
Marilena CASELLA, <i>Elogio delle virtù nell'immagine politica di Giuliano in Libanio</i>	169
Pascal CÉLÉRIER, <i>Les emplois ambigus et polémiques du terme μάγτος chez Julien et Libanios</i>	197

Aldo CORCELLA, <i>Un frammento di Eupoli in Coricio (F 403 = 408 K.-A.)</i>	223
Ugo CRISCUOLO, <i>Mimesi tragica in Libanio</i>	229
Françoise FRAZIER, <i>De la physique à la métaphysique. Une lecture du De facie</i>	243
Michel GRIFFE, <i>L'évolution des formes métriques tardives dans les inscriptions d'Afrique romaine</i>	265
Bertrand LANÇON, <i>Libanios et Augustin malades. Les confidences nosologiques de deux autobiographes dans le dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle</i>	289
Enrico V. MALTESE, <i>Il testo genuino di Teodoro Studita, Epitafio per la madre (BHG 2422), e Giovanni Crisostomo : unicuique suum</i>	305
Annick MARTIN, <i>La mort de l'empereur Julien : un document iconographique éthiopien</i>	313
Robert J. PENELLA, <i>Silent Orators : On Withholding Eloquence in the Late Roman Empire</i>	331
Bernard POUDERON, <i>Les citations vétérotestamentaires dans le Dialogue avec le juif Tryphon de Justin : entre emprunt et création</i>	349
Alberto QUIROGA PUERTAS, <i>Breves apuntes al uso del rumor en las Res Gestae de Amiano Marcelino</i>	395
Giampiero SCAFOGLIO, <i>Città e acque nell'Ordo urbium nobilium di Ausonio</i>	405
Jacques SCHAMP, <i>Thémistios, l'étrange préfet de Julien</i>	412
Emmanuel SOLER, <i>"Le songe de Julien" : mythes et révélation théurgique au IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.</i>	475
Gianluca VENTRELLA, <i>Note critico-testuali all'Olimpico di Dione di Prusa (III)</i>	497
Étienne WOLFF, <i>Quelques notes sur Dracontius</i>	513
Françoise THELAMON, <i>Échecs et vaines entreprises de Julien par manque de discernement des volontés divines.</i>	525

## ACACIOS, L'AUTRE SOPHISTE OFFICIEL D'ANTIOCHE<sup>1</sup>

*Abstract:* One is inclined to regard Libanius as the only official sophist of his time in Antioch. As a matter of fact, though his texts provide us with information about education in the Syrian metropolis, we don't learn much about contemporary fellow teachers working there. Nevertheless, we know a little more about one of them, Acacius, who was so famous that Libanius himself considered him as his rival. From what we know about him, we can assume he was an official sophist if we take account of three major facts : he perceived a public salary, the governor stepped in when he first tried to leave Antioch definitively and he taught in the *Mouseion* which was part of the vast *Bouleuterion* complex. The only remaining doubt lies about Acacius' precise status : was he an Imperial or a municipal sophist, knowing that our modern distinction is based on who appointed the sophist, who paid him and what type of salary he should receive (in kind or cash) ? Actually, testimonies given by Libanius referring to his own career or to other teachers' show to what extent Imperial and municipal levels of power were intermingled in terms of responsibility for the recruitment and salary of sophists. It thus seems obvious that we should reconsider our approach of the matter.

*Keywords:* Libanius, Acacius, Antioch, rhetor, education, rhetoric chair, official sophist, municipal sophist, Imperial sophist, salary in kind, salary in cash, *Mouseion*, *Bouleuterion*.

Libanios est souvent présenté comme « le sophiste officiel de la ville d'Antioche » ce qui peut amener à croire qu'il fut le seul à occuper dans cette cité une chaire de professeur titulaire. Ses écrits, qui constituent notre principale source d'informations sur l'enseignement de la rhétorique dans cette métropole au

<sup>1</sup> Sans Pierre-Louis Malosse, ni Libanios, ni Acacios n'auraient eu d'existence pour moi. Comme eux, il consacra sa vie à transmettre la *παιδεία* ; comme les élèves de Libanios lorsqu'il lui arrivait de suspendre ses cours, je regrette infiniment le silence du maître.

J'adresse mes plus sincères remerciements à Catherine Saliou et Eugenio Amato pour leur lecture attentive de ce texte et pour leurs conseils riches d'enseignement.

IV<sup>e</sup> siècle, ne nous renseignent que de manière très partielle sur les autres sophistes qui y exercèrent leur activité. Il en est un cependant qui nous est un peu mieux connu car il semble avoir occupé une position assez importante pour que Libanios ait entretenu avec lui des rapports complexes, mélange d'admiration, de jalousie et de mépris dont ses textes se font l'écho. On peut donc à juste titre se demander quel était le statut de ce rival. Or, un certain nombre d'indices nous amènent à penser que ce professeur originaire de Césarée en Palestine et qui exerçait déjà à Antioche quand Libanios s'y installa, détenait sans doute lui aussi une chaire officielle de rhétorique grecque.

D'un point de vue juridique, rien ne s'oppose en effet à ce qu'une ville abrite plusieurs sophistes officiels, à savoir qui perçoivent un salaire sur des fonds publics, ont une fonction de représentation de la cité dans laquelle ils délivrent leur enseignement et peuvent par ailleurs y jouir d'exemptions de charges. Par exemple, on sait par Libanios qu'en 340-341, alors qu'il y enseignait à titre privé, Constantinople abritait trois sophistes : deux<sup>2</sup> dont il nous dit expressément qu'ils étaient payés par l'empereur<sup>3</sup> ; un troisième, Bemarchios<sup>4</sup>, sur lequel le texte ne nous livre pas d'informations de ce genre, mais dont nous savons qu'il était un favori de Constance et jouissait d'une grande renommée<sup>5</sup>. Certes, on pourrait penser que le statut de capitale de cette ville lui valait d'être favorisée dans ce domaine. Mais Antioche, métropole de la Syrie et résidence impériale dont la population est estimée entre 150.000 et 500.000 habitants<sup>6</sup>, jouissait elle aussi d'un grand prestige. Libanios, dans le discours *Sur l'Esclavage*, confirme d'ailleurs que rien ne lui garantissait une situation de monopole lorsqu'il met au rang de toutes les causes d'asservissement propres à sa profession, la possibilité pour le Conseil d' « établir une foule de rivaux » (... *πληθος ἀντιτέχων ἐγκαθισ-*

<sup>2</sup> L'identité de ces deux sophistes ne nous est pas connue. Cependant, le *Bios* livre des informations sur leur origine géographique : l'un est nommé par Libanios « un individu de Cyzique » (*Or.* 1, 31) ; l'autre « un Cappadocien » (*Or.* 1, 35). Sur ce point, voir P. PETIT [- J. MARTIN], *Libanios. Discours*, I. *Autobiographie*, texte établi par J. M., traduit par P. P., Paris 1979, p. 216, n. du § 38.

<sup>3</sup> *Lib.*, *Or.* 1, 37 : « Les autres recevaient de lui (*i.e.* de l'empereur) un salaire important » (Τοῖς μὲν οὖν ἡ τροφή παρ' ἐκείνου πολλή...). Sauf indication contraire, les traductions sont de l'auteur de cet article.

<sup>4</sup> Sur Bemarchios, voir *PLRE* I, p. 160.

<sup>5</sup> *Lib.*, *Or.* 1, 39.

<sup>6</sup> P. PETIT, *Libanios et la vie municipale à Antioche au IV<sup>e</sup> siècle après J-C*, Paris 1955, pp. 310-311 ; G. DOWNEY, *A history of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab conquest*, Princeton 1961, pp. 582-583 ; J. H. W. G. LIEBESCHUETZ, *Antioch, city and imperial administration on the later Roman empire*, Oxford 1972, p. 95.



τάναι)<sup>7</sup>, donc un certain nombre – il faut faire la part à l'exagération rhétorique – de professeurs recrutés par la *Boulè*.

Par ailleurs, une lettre d'Antonin le Pieux que cite Modestinus dans le *Digeste*<sup>8</sup> impose un *numerus clausus* aux médecins, sophistes et grammairiens jouissant d'exemptions de charges dans les cités de la province d'Asie, ce qui montre la nécessité de limiter, pour des raisons économiques et afin de préserver l'exercice des charges civiles, le nombre de professeurs payés par des fonds publics : l'empereur distingue trois catégories de villes, selon leur taille réelle ou leur importance, et précise pour chacune d'elles le nombre de sophistes<sup>9</sup> pouvant prétendre à des exemptions de charges, donc à un engagement officiel<sup>10</sup> : 3 pour les petites cités, 4 pour les cités plus grandes et 5 pour les grandes<sup>11</sup>. Dans le commentaire qui suit le texte de la lettre, Modestinus précise les critères de classement des villes : les capitales doivent être regardées comme appartenant au premier rang et celles qui possèdent un tribunal au deuxième rang<sup>12</sup>. Selon ces critères, Antioche

<sup>7</sup> Lib., Or. 25, 49.

<sup>8</sup> Dig. XXVII, 1 (*de excusationibus*), 6, 2-3. Cette lettre d'Antonin au *κοινον* comporte aussi un passage cité par Modestinus incluant les philosophes au nombre des bénéficiaires d'exemptions (Dig. XXVII, 1, 6, 8). Sur ce point, voir E. AMATO, *Favorinos d'Arles. Œuvres*, t. I, texte établi et commenté par E. A., traduit par Y. JULIEN, Paris 2005, pp. 22-23, n. 71 avec bibliographie.

<sup>9</sup> Le terme employé est tantôt *σοφιστής*, tantôt *ρήτωρ*, par opposition à *γραμματικός*. Le texte de loi d'Antonin n'établit donc pas de distinction entre « sophiste » et « rhéteur » puisqu'il emploie indifféremment l'un ou l'autre de ces deux termes.

<sup>10</sup> Le texte de la lettre n'établit pas de correspondance entre statut officiel et exemptions de charges. Il témoigne seulement du souci de limiter celles-ci. Certains, en effet, jouissaient d'atèlie de manière abusive, suite notamment à de fausses déclarations d'appartenance à une des professions bénéficiaires (médecins, professeurs de rhétorique et grammairiens, architectes...) ; ces professions étaient libérées des *munera* en contrepartie des compétences techniques dont elles faisaient profiter la communauté. Or, on peut penser que le meilleur moyen de contrôle était de réserver les exemptions aux membres les plus éminents de ces métiers, à ceux qui jouissaient d'une certaine célébrité et rehaussaient le prestige de leur cité. Dans les faits, cela revenait certainement, le plus souvent, à exempter ceux qui avaient obtenu un engagement officiel.

<sup>11</sup> Αἱ μὲν ἐλάττους πόλεις δύνανται πέντε ἰατροὺς ἀτελεῖς ἔχειν καὶ τρεῖς σοφιστὰς καὶ γραμματικούς τοὺς ἴσους, αἱ δὲ μείζους πόλεις ἑπτὰ τοὺς θεραπεύοντας, τέσσαρας τοὺς παιδευόντας ἑκατέραν παιδείαν αἱ δὲ μέγιστα πόλεις δέκα ἰατροὺς καὶ ῥήτορας πέντε καὶ γραμματικούς τοὺς ἴσους. ὑπὲρ δὲ τοῦτον τὸν ἀριθμὸν οὐδὲ ἡ μεγίστη πόλις τὴν ἀτέλειαν παρέχει (« Les plus petites villes peuvent avoir cinq médecins exemptés de charges, trois sophistes et autant de grammairiens ; les villes plus grandes sept soignants et quatre maîtres à chacun des deux niveaux d'enseignement ; les très grandes villes dix médecins, cinq rhéteurs et autant de grammairiens. Au delà de ce nombre, même la plus grande ville ne fournit pas d'exemption »).

<sup>12</sup> εἰκὸς δὲ τῷ μὲν μεγίστῳ ἀριθμῷ χρῆσασθαι τὰς μετροπόλεις τῶν ἐθνῶν, τῷ δὲ δευτέρῳ τὰς ἐχούσας ἀγορὰς δικῶν, τῷ δὲ τρίτῳ τὰς λοιπὰς (« Il est raisonnable

était donc une grande cité<sup>13</sup>. On ne dispose d'aucune preuve permettant d'affirmer que cette loi d'Antonin était encore valable au temps de Libanios ; elle donne toutefois une idée du nombre de sophistes officiels qui pouvaient travailler en même temps dans une même ville.

D'ailleurs, une lettre de Libanios datée de 355<sup>14</sup>, adressée à Philippe, un poète de Cappadoce, fournit une bonne raison de penser qu'il existait alors à Antioche au moins deux sophistes bien établis. En effet, on peut y lire ceci : « ... moi, j'ai plus d'opposants (ἀνταγωνισταί) qu'il y a de mouches l'été dans l'étable d'un troupeau ; le sophiste dont je parle, tu fais semblant d'ignorer qu'il a été récemment<sup>15</sup> nommé par décret premier des sophistes. » (ὄν δέ φημι σοφιστήν, ἀγνοεῖν προσποιῆ πάλαι πρῶτον αὐτὸν ἐψηφισμένον<sup>16</sup> σοφιστῶν). Si Libanios ne cite pas le nom du sophiste en question, ce texte fait au moins la preuve que Libanios ne bénéficiait au début de sa carrière à Antioche d'aucune

de compter au plus haut rang les métropoles de provinces, au deuxième les villes possédant des tribunaux, au troisième les villes restantes »).

<sup>13</sup> Constantinople, qui n'existait pas à l'époque d'Antonin, était aussi, selon ces critères, une grande ville quand Libanios y travailla.

<sup>14</sup> Lib., *ep.* 408.

<sup>15</sup> L'adverbe *πάλαι* peut signifier « il y a longtemps » tout aussi bien que « récemment » : voir à ce propos E. AMATO, *Traiani praeceptor. Studi su biografia, cronologia e fortuna di Dione Crisostomo*, Besançon 2014, chap. II (en cours de publication). Notre choix de traduction repose sur l'hypothèse que le sophiste auquel Libanios fait ici allusion serait Acacios (voir *infra* p. 9). Or, nous savons que Libanios commença sa carrière de sophiste à Antioche en 354 et qu'Acacios y enseignait déjà ; par ailleurs, nous apprenons d'Eunape (*VS* 17,1) qu'Acacios mourut jeune (*νέος*) c'est-à-dire avant ses 40 ans si l'on se fie à la classification des âges en Grèce ancienne d'après les textes médicaux (voir à ce propos V. BOUDON-MILLOT, *Les âges de la vie chez Galien (et leurs synonymes)*, dans I. BOEHM – N. ROUSSEAU [éds.], *L'expressivité du lexique médical en Grèce et à Rome. Hommages à Françoise Skoda*, Paris 2014, pp. 269-277 : 275-277). L'étude des autres occurrences du mot *νέος* dans l'ouvrage d'Eunape ne contredit pas cette fourchette d'âges allant de 25 à 40 ans environ ; par exemple, il l'emploie pour Libanios (*VS* 16,1) quand il partit étudier à Athènes où il séjourna de 336 à 339, donc de 22 à 25 ans ou pour le philosophe Porphyre âgé d'une trentaine d'années (*VS* 4, 1) lors de son séjour en Sicile (voir CIVILETTI, *Eunapio* [n. 19], p. 309). Or, si Acacios est bien mort avant l'âge de 40 ans, il était nécessairement plus jeune que Libanios ; en effet, s'il était né la même année que lui, soit en 314, il aurait eu 41 ans en 355, quand Libanios écrivit cette lettre, ce qui ne concorde pas avec les informations délivrées par Eunape, d'autant plus que l'existence d'Acacios allait se prolonger au moins jusqu'en 362 puisque Libanios lui écrit cette année-là alors qu'il est en Palestine (Lib., *ep.* 754). Il faut donc en conclure qu'Acacios, s'il s'agit bien de lui, accéda très jeune au titre dont il est fait mention ici et que, de ce fait, l'adverbe signifie plutôt « récemment » que « il y a longtemps ».

<sup>16</sup> *ἐψηφισμένος* est la leçon proposée par Fœrster dans son établissement du texte. Cependant, l'accusatif, que j'ai retenu ici, apparaît dans nombre de manuscrits de la tradition et confère à la phrase un sens plus probant. Voir l'apparat critique de cette lettre dans Fœrster, *Libanii opera* X, p. 404.

position d'exclusivité et qu'il existait entre sophistes une forme de hiérarchie qui, à un moment donné, n'avait pas été à son avantage. Par ailleurs, le titre de « premier sophiste » décerné par décret de la *Boulè* peut valoir à son détenteur l'obtention d'une chaire de professeur titulaire<sup>17</sup>.

\*\*\*

Ce sont les textes de Libanios qui constituent notre principale source d'informations sur Acacios<sup>18</sup>, mais celles-ci sont malheureusement fragmentaires et parfois contradictoires ; l'image qui en ressort, déformée par la forte implication affective de Libanios dans tout ce qui concernait son rival, doit de toute évidence être considérée avec une grande prudence. Un témoignage plus neutre<sup>19</sup> nous est offert par Eunape qui lui consacre une courte biographie, juste après celle, plus longue, réservée à Libanios. Le choix d'Eunape d'avoir sélectionné Acacios parmi les sophistes dignes de figurer dans son recueil est en lui-même révélateur de l'importance et de la notoriété de celui qu'il présente constamment en référence à son contemporain. Mais la mise en parallèle des deux hommes joue plutôt en faveur de celui qui, vu à travers l'oeuvre de Libanios, n'apparaît que dans ses failles et ses faiblesses<sup>20</sup>. Selon Eunape, Acacios, qui s'était élevé en même temps que Libanios, en renversa la suprématie et l'emporta de beaucoup (συνανασχῶν δὲ Λιβανίῳ, κατέσεισε τὰ πρῶτα, καὶ περιῆν ἰσχυρῶς). Il atteignit le sommet et avait acquis une grande renommée propre à l'emporter sur celle de Libanios, lorsqu'il quitta ce monde, encore dans la fleur de l'âge (ὁ μὲν οὖν Ἀκάκιος ἐς τὸ ἄριστον ἀναδραμών, καὶ πολλὴν ἑαυτῷ παρασχῶν δόξαν ὡς τοῦ Λιβανίου κρατήσων, ἀπήει νέος ὢν ἔτι). Enfin, faisant référence à un traité intitulé *Du Génie*<sup>21</sup> que Libanios aurait entièrement consacré à Acacios et dans lequel il attribuait clairement sa défaite à l'ampleur du talent

<sup>17</sup> Voir notamment la situation de Soterios, telle qu'elle est étudiée par B. PUECH, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris 2002, pp. 455-458.

<sup>18</sup> Il s'agit d'Acacios 6. Sur ce personnage, consulter PLRE I, p. 6 ; PETIT [- MARTIN], *Libanios* [n. 2], pp. 228-229, n. du § 99 ; SCOTT BRADBURY, *Letters of Libanios from the age of Constantius and Julian*, Liverpool 2004, p. 58 ; R. CRIBIORE, *The School of Libanios in Late Antique Antioch*, Princeton 2007, pp. 39-40 (l'auteur de cet ouvrage ne partage pas notre analyse sur le statut d'Acacios, voir notamment p. 39.)

<sup>19</sup> Il est cependant possible qu'Eunape ait été hostile à Libanios. Voir sur ce point M. CIVILETTI, *Eunapio, Vite di Filosofi e Sofisti*, Milan 2007, p. 639, n. 771 avec bibliographie.

<sup>20</sup> Voir Lib., *Or.* 1, 111-115 et n. 31.

<sup>21</sup> Fr. 12 Foerster. Une lettre de Libanios (Lib., *ep.* 405) nous apprend qu'il s'agissait en fait d'une *dialexis* prononcée à Antioche en 354/355. Voir FÖRSTER, *Libanii opera* XI, p. 402.

naturel de celui-ci (βιβλίδιον γοῦν τῷ Λιβανίῳ περὶ εὐφυΐας τι γέγραπται, πρὸς τὸν Ἀκάκιον ἅπαν ἐκτεθειμένον, ἐν ᾧ δῆλός ἐστιν ἐπὶ τῷ κρατεῖσθαι τὸ μέγεθος τῆς ἐκείνου φύσεως αἰτιώμενος...), Eunape commente le style qu'y déploie Libanios pour en révéler les défauts. Vus par Eunape, Acacios apparaît donc comme supérieur à Libanios et Libanios comme conscient de son infériorité. Des précisions de date nous font cruellement défaut mais on peut affirmer<sup>22</sup> qu'Acacios jouissait déjà d'une telle célébrité pendant ses années de cohabitation houleuse avec Libanios<sup>23</sup> et que toute l'attitude de ce dernier à son égard en a été la conséquence directe.

Par ailleurs, l'autobiographie de Libanios nous renseigne sur un épisode de la vie professionnelle d'Acacios et nous livre d'importantes précisions<sup>24</sup> : nous savons que ce professeur de rhétorique profita d'un été pour rentrer chez lui en Palestine puis, qu'une fois là-bas, il manifesta l'intention de ne plus revenir à Antioche, arguant que l'oncle de Libanios, Phasganios, lui faisait du tort, prétexte que Libanios présente comme fallacieux mais qui comportait sans doute une part de vérité. Le gouverneur intervint pour le convaincre de reprendre ses fonctions dans la métropole. Cette aventure est, *mutatis mutandis*, à rapprocher de ce qui était arrivé un peu avant à Libanios lui-même : sophiste officiel de Constantinople, il avait, au cours de l'hiver 353-354, obtenu de l'empereur l'autorisation de s'éloigner de la capitale sous le prétexte d'une santé défaillante et avait profité de l'occasion pour se fixer définitivement à Antioche<sup>25</sup>. Sa correspondance fait état par la suite de démarches réitérées émanant de Constantinople, et de l'empereur même, pour lui faire réintégrer son poste.<sup>26</sup> Dans le cas d'Acacios, si on suit le récit du *Bios*, c'est d'abord par des menaces que l'ἄρχων le rappela à son devoir ; de quoi pouvait-il s'agir sinon de menaces d'ordre financier ? Libanios lui-même n'en reçut pas d'autres quand il abandonna la nouvelle Rome. Elles étaient accompagnées de promesses d'augmenter son revenu (ἐπὶ πλείους πυρούς), promesses qui furent apparemment tenues puisque Libanios, qui avait eu l'idée de cette revalorisation, put en constater les effets sur Acacios, redevenu un temps plus amical avec lui (φίλος ἦν διὰ τοὺς πυρούς). Quelques évi-

<sup>22</sup> Voir *infra*, p. 135.

<sup>23</sup> Il avait définitivement quitté Antioche à l'arrivée de Julien en cette ville.

<sup>24</sup> Lib., *Or.* 1, 110. La datation de cet épisode n'est pas fixée de manière certaine. Il faut préciser que jamais dans le *Bios* Libanios ne désigne son adversaire par son nom. Mais les spécialistes (Wolf, Norman, Petit) se sont jusqu'à ce jour accordés à dire qu'il s'agit bien d'Acacios 6. Voir *supra*, n. 18.

<sup>25</sup> Lib., *Or.* 1, 94-95.

<sup>26</sup> Lib., *ep.* 405, 13 : ἐπὶ τούτοις γράμματα βασιλέως ἀφικνεῖται κελεύοντά με ἀναστρέφειν.

dences ressortent de ce récit. D'abord, on comprend qu'au moment de son départ d'Antioche, Acacios percevait un traitement au titre de professeur et que ce traitement était régulier comme le montre le comparatif *πλείους* qui fait référence à sa valeur habituelle. En outre, s'il avait travaillé comme professeur privé, les autorités ne se seraient pas soucies de son départ. Or, l'*ἄρχων* est intervenu, sans doute inspiré par Libanios, pour faire rentrer au bercail le sophiste infidèle (*ἀπειλαῖς τε ταῖς τοῦ ἄρχοντος*). On se rappelle quelles autorités furent impliquées dans le règlement du conflit entre Libanios et Constantinople : en 355, un décret du sénat le priva de gratifications honorifiques<sup>27</sup>, puis, sur ordre de l'empereur, le proconsul de Constantinople lui coupa les vivres et exigea de lui le remboursement en argent du trop perçu, opération impliquant l'entremise du gouverneur de Syrie. Mais ces mesures punitives furent apparemment bloquées par l'intervention du préfet du prétoire Strategios<sup>28</sup>. Certes, le conflit d'Acacios avec Antioche ne prit pas les mêmes proportions que celui de Libanios avec Constantinople, mais il faut prendre en compte le fait qu'Acacios ne s'absenta pas longtemps de la cité où il enseignait, sans doute pas au-delà des mois d'été. Ce qui ressort en tout cas de l'intervention de l'*ἄρχων*, c'est que la désertion d'Acacios engageait la cité, et l'État, via ses représentants à l'échelon provincial, ce qui tendrait à prouver qu'il détenait une chaire publique.

L'étude du vocabulaire employé par Libanios en rapport avec Acacios nous conforte dans cette hypothèse. On peut d'abord constater qu'une des désignations d'Acacios par Libanios est le terme *ἀντικαθήμενος* (rival). Dans toute son oeuvre, Libanios n'utilise de ce vocable qu'à trois reprises en relation avec son univers professionnel. Or, aucune de ces trois occurrences ne fait référence à un autre qu'Acacios. C'est le cas dans le discours 43 (§2), composé peu de temps après son retour définitif en Palestine<sup>29</sup>. Libanios s'y déclare débarrassé de tout

<sup>27</sup> Lib., *ep.* 446, 4 : ... ἀφήρημαι τῶν παρ' ὑμῖν τιμῶν.

<sup>28</sup> Lib., *ep.* 454, 2-4 : « Ce fou, détruisant la grande ville, a transféré à d'autres les ressources que je récoltais de la ville, en accord avec le jugement de l'empereur, et il exige de moi de l'argent, l'ayant mandé par écrit au gouverneur. Strategios en a été si indigné qu'il a crié comme jamais » (ὁ δὲ μάργος ἐκεῖνος καὶ τὴν Μεγάλην φθειρῶν πόλιν ἦν τε ἐκαρπούμην ἐκ τῆς πόλεως τροφήν εἰς ἑτέρους μετέθηκε γνώμη βασιλέως χρησάμενος καὶ χρυσὸν εἰσπράττει δὴ με πρὸς τὸν ἄρχοντα ἐπιστείλας. ἐφ' οἷς οὕτως ἠγανάκτησε Στρατήγιος, ὥστ' οὐπὶ ποτε τηλικούτου ἀνεβόησε). Pour une étude complète sur le sujet, voir R. A. KASTER, « The salaries of Libanius », *Chiron* 13, 1983, pp. 37-59 : 41-43.

<sup>29</sup> Ce discours a jusqu'à maintenant été considéré comme tardif. Færster et Norman proposent pour sa datation l'année 386 ; Wolf avance le même point de vue sans proposer de date précise. Voir les commentaires de ces auteurs dans : FÆRSTER, *Libanii opera* X, p. 404 ; A. F. NORMAN, *Antioch as a center of hellenic culture as observed by Libanius*, Liverpool 2000, p. 111 ; P. WOLF, *Vom Schulwesen der Spätantike. Studien zu Libanius*, Baden-Baden 1952, p. 48. Il est pourtant fort probable

rival. C'est le cas aussi dans le *Bios*<sup>30</sup> et dans le discours 52 (§31)<sup>31</sup> : bien évidemment, Acacios ne ressort grandi d'aucun de ces textes : tantôt il jalouse Libanios pour « le nombre de [ses] déclamations et plus encore la diversité de leurs genres respectifs »<sup>32</sup> mais comprend qu'il aurait mieux fait de garder le silence quand enfin il s'est décidé à parler<sup>33</sup>. Tantôt, il fait partie des professeurs qui « sont autour des genoux des gouverneurs »<sup>34</sup> même si cela ne lui rapporte pas tous les avantages escomptés<sup>35</sup>. Le terme ἀντικαθήμενος ne s'applique donc dans toute l'œuvre de Libanios qu'à ce seul ennemi. Il en va d'ailleurs de même des deux substantifs ἀντίτεχνος et ἀνταγωνιστής<sup>36</sup>. Mais les trois termes ne sont pas de parfaits synonymes : si ἀνταγωνιστής est un mot général convenant à tout type d'adversaire, ἀντίτεχνος met l'accent sur une rivalité dans le cadre de l'exercice d'une activité commune. Quant à ἀντικαθήμενος, il désigne quelqu'un qui est « assis » ou « établi », en référence au θρόνος qui caractérise le siège du maître et

qu'il soit bien antérieur à cette date, comme j'essaie de le prouver dans mon travail de thèse en cours à l'EPHE (*Traduction, édition et commentaire des discours 34, 35, 36 et 43 de Libanios*, sous la direction de Catherine Saliou et Raffaella Criboire.)

<sup>30</sup> Lib., *Or.* 1, 109.

<sup>31</sup> Voir à ce propos S. KAUFFMANN, *Discours 45, 50, 51 et 52 de Libanios : édition, traduction, commentaire*, thèse de doct., Université de Paris X Nanterre 2006, p. 258, n. 960. Selon l'auteur, ce qui favorise l'identification entre le rival de Libanios et Acacios, c'est la manière dont Libanios montre l'indigence oratoire de son adversaire aussi bien dans le *Bios* : « rester silencieux lui faisait mal et quand il rompait son silence il comprenait qu'il eût mieux valu pour lui garder le silence. », dans *Or.* 52 : « ...il (lui) fallait s'en tenir à ce qu'il avait en se ridiculisant, le regard tourné vers la faculté du puissant. », que dans certaines lettres comme *ep.* 405 : dans celle-ci, en effet, Acacios, peu sûr de lui, ne sait que promettre qu'il va bientôt parler.

<sup>32</sup> Lib., *Or.* 1, 109.

<sup>33</sup> Lib., *Or.* 1, 110.

<sup>34</sup> Lib., *Or.* 52, 31.

<sup>35</sup> Lib., *Or.* 52, 31 : « Car pour ce qui est de l'adversaire de notre éloquence, cela ne lui a pas permis de se grandir autant qu'il l'aurait pu de penser que l'autorité est et restera une grande source de profit » (Ἐπεὶ καὶ τὸν ἀντικαθήμενον τοῖς τοῦ ἡμετέρου βέμασι τοῦτο οὐκ εἶασεν εἰς ὅσον ἐξῆν ἀξιοθῆναι τὸ μεγάλην ἡγεῖσθαι πλεονεξίαν καὶ εἶναι καὶ ἔσεσθαι τὴν ἀρχήν).

<sup>36</sup> Voir Lib., *Or.* 1, 120 : Libanios évoque l'arrivée à Antioche de l'empereur Julien qui manifeste aussitôt son impatience de l'entendre ; à ce propos, Libanios glisse une information sur la situation d'Acacios qui lui aussi, en sa qualité de sophiste officiel, aurait dû être aux côtés de son collègue pour accueillir l'empereur par un discours : « Quant à notre fameux adversaire (Ὁ δὲ ἀνταγωνιστὴς ἐκεῖνος), il était déjà chez lui, car sa femme était morte... ». De fait, Acacios avait déjà définitivement quitté la ville. Pour ce qui est du mot ἀντίτεχνος, outre ses occurrences qui n'ont pas de rapport avec les relations entre sophistes ou qui évoquent ces derniers de manière générale, les seules qui intéressent notre propos sont au nombre de trois ; elles se rencontrent toutes dans *ep.* 405 adressée au grand ami Aristénète et datée de 355 et toutes font référence au même Acacios.

de ses assistants<sup>37</sup>. Ce siège n'est toutefois pas nécessairement l'emblème d'une reconnaissance officielle. Ce qui frappe en tout cas, c'est l'exclusivité de certains termes réservés par Libanios à Acacios, preuve que ce concurrent occupait une place particulière dans ses préoccupations ou dans ses souvenirs parce qu'il représentait pour lui une sérieuse concurrence. Peut-être peut-on aussi y trouver un indice du fait qu'Acacios occupait un rang, dans la hiérarchie des professeurs de rhétorique, au moins équivalent au sien.

À plusieurs reprises aussi, Libanios use du terme σοφιστής. Ainsi, dans le discours 31, c'est par la périphrase «σοφιστήν ὑμέτερον» (§42) qu'il le désigne aux curiales d'Antioche. Or, il apparaît qu'à σοφιστής Libanios préfère, lorsqu'il s'agit de s'adresser ou de se référer aux professeurs de rhétorique dans leur ensemble et sans considération de statut, le vocable διδάσκαλος et toutes les possibilités offertes par les mots apparentés<sup>38</sup>, alors que σοφιστής a bien pour lui une portée plus restreinte. Ainsi, lorsque son propos est la défense de ses adjoints, il ne leur attribue pas la qualification de « sophistes » : dans la profession des « maîtres », ceux qui, à ses côtés, « guident les élèves dans la connaissance des auteurs anciens » sont appelés « rhéteurs ».<sup>39</sup> S'il est justifié de leur attribuer le nom de διδάσκαλοι, ῥήτορες<sup>40</sup> constitue bien leur appellation précise. Tel est le titre en usage dont les adjoints doivent se contenter (... προσηγορία τῆ νῦν κρατούση στέργουσιν) même si leurs capacités leur permettraient de diriger l'école (... ἦσαν δ' ἄν, εἴπερ ἐβούλοντο, τοῦ παντός ἡγεμόνες, ὡς ἡ γε δύναμις πάρεστιν).

On connaît l'ambiguïté de ce mot « rhéteur » qui peut se rapporter à différentes activités toutes liées à un usage public de la parole ; un professeur, un avocat, un homme politique peuvent recevoir cette dénomination<sup>41</sup>. Mais l'étude des inscriptions d'époque impériale, telle qu'elle a été réalisée par Bernadette Puech,

<sup>37</sup> Voir par exemple Lib., Or. 36, 10 où les adjoints d'Ulprien doivent bondir de leur chaire pour accueillir le sophiste.

<sup>38</sup> Lib., Or. 31,1 ; 7 ; 11 ; 12 ; 25 ; 26 et Or. 43, 2 ; 6 ; 8 ; 11 ; 16 fournissent de bons exemples de leur fréquence.

<sup>39</sup> Lib., Or. 31, 7 : « Pour les rhéteurs, comme on les appelle, j'en ai quatre qui guident les élèves dans la connaissance des auteurs anciens... » (Τοῖς δὲ καλουμένοις ῥήτορσιν, εἰσὶ δὲ οὗτοί μοι τέτταρες ἡγούμενοι τοῖς νέοις ἐπὶ τὴν γνῶσιν τῶν ἀρχαίων).

<sup>40</sup> Lib., Or. 31, 11 : « Il ne faut pas, en effet, vous laisser abuser par ce nom de maîtres, ni par le fait qu'ils sont des rhéteurs... » (Μὴ γάρ μοι πρὸς τοῦνομα, εἰ διδάσκαλοι, μηδ' ὅτι ῥήτορες ... ἐξαπατᾶσθε).

<sup>41</sup> Sur la polysémie du mot « rhéteur », voir E. AMATO, *Ῥήτωρ vs. σοφιστής in un inedito scambio epistolare del V/VI secolo*, dans P. LAURENCE – F. GUILLAUMONT (éds.), *Epistulae antiquae IV. Actes du IV<sup>e</sup> colloque international « L'épistolaire antique et ses prolongements européens »*. Université François-Rabelais, Tours, 1er-2-3 décembre 2004, Leuven 2006, pp. 269-281 : 274.

tend à montrer que si la dénomination de sophiste s'applique à un rhéteur qui se consacre à l'enseignement et à l'éloquence d'apparat, « s'y ajoute probablement une notion de reconnaissance institutionnelle (...). Il existait ainsi une catégorie d'orateurs consacrés par une reconnaissance officielle et il semble bien que, dans l'usage courant au moins, ce soit à eux que le titre de sophiste ait été, sinon réservé, du moins attribué en priorité. » Selon elle, c'est de cette façon que s'expliquerait la tournure selon laquelle Galien présente Hadrien de Tyr : ῥήτωρ οὐπω σοφιστεύων<sup>42</sup> signifiant qu' Hadrien « n'a pas encore été nommé à la chaire d'Ephèse »<sup>43</sup>. On constate la même distinction lexicale chez Libanios lorsque, évoquant sa nomination comme sophiste à Athènes, il précise qu'auparavant, on n'avait jamais vu les Athéniens faire appel à un rhéteur de l'extérieur : ἐτέρωθεν ῥήτορα<sup>44</sup>. On ignore comment les adjoints de Libanios étaient recrutés mais sans doute ne jouissaient-ils pas du même degré de reconnaissance que celui qui dirigeait l'école où ils travaillaient. Le vocabulaire propre aux maîtres de rhétorique n'est donc pas distribué de manière aléatoire par Libanios.

La localisation de l'école d'Acacios peut aussi être riche de sens. Comme le rappelle le *Bios*, avant de devenir un sophiste officiel, Libanios professa à titre privé, d'abord chez lui, puis dans un local commercial près de l'agora.<sup>45</sup> C'était pour lui une façon d'être plus visible et de s'attirer ainsi de nouveaux élèves, mais aussi de se rapprocher d'Acacios. Ce dernier en effet enseignait dans le Μουσεῖον d'Antioche : τὸ Μουσεῖον δὲ τῶν ἄλλων ἦν<sup>46</sup>. Acacios était alors déjà un ennemi déclaré de Libanios : des promesses de relations intimes avec un danseur au service de sa clique (τοῖς ἀμφ' ἐκεῖνον σοφιστήν)<sup>47</sup> avaient persuadé un jeune homme d'accuser celui-ci de pratiques magiques à l'encontre de l'empereur. De fait, c'étaient deux camps politiques qui s'affrontaient et rivalisaient par sophistes et lieux interposés : d'un côté, le cercle d'Acacios ; de l'autre, les partisans de Libanios, « les miens », comme il les nomme (τοὺς ἐμούς)<sup>48</sup>. Mais il faut s'arrêter sur la phrase τὸ Μουσεῖον δὲ τῶν ἄλλων ἦν et plus précisément sur son groupe au génitif τῶν ἄλλων car celui-ci peut se prêter à deux interprétations différentes, chacune d'elle faisant varier le sens du mot Μουσεῖον. Soit ce groupe nominal désigne tous ceux qui, à cette époque de sa vie, font obstacle à la carrière de Libanios à Antioche : Acacios, bien sûr, mais

<sup>42</sup> Fr. 12 Amato (dans *Severus sophista Alexandrinus. Progymnasmata*, Berlin-New York 2009, p. 64).

<sup>43</sup> PUECH, *Orateurs et sophistes*, [n. 17], p. 10.

<sup>44</sup> Lib., *Or.* 1, 83.

<sup>45</sup> Lib., *Or.* 1, 102.

<sup>46</sup> Lib., *Or.* 1, 102.

<sup>47</sup> Lib., *Or.* 1, 98.

<sup>48</sup> Lib., *Or.* 1, 101.



aussi Zenobios, son ancien maître qui l'a « trompé » (ὁ μὲν ἡπατηκῶς)<sup>49</sup> puisqu'il lui avait promis de lui laisser sa place mais finalement l'a conservée, reléguant son futur successeur au rang de professeur privé<sup>50</sup> ; cette interprétation nous entraîne à considérer que, dans ce passage, Libanios emploie le mot **Μουσεῖον** comme un synonyme de *Bouleuterion*<sup>51</sup> puisque c'est là que professait Zenobios<sup>52</sup>. Soit « les autres » a un sens plus restreint et ne vise que le groupe constitué par Acacios et ses partisans, faisant ainsi référence à un lieu précis, peut-être distinct du *Bouleuterion*<sup>53</sup>. Or, l'existence d'un Musée à Antioche est bien établie : Malalas dans sa chronique indique qu'il fut érigé à l'époque hellénistique par Antiochus IV Epiphane<sup>54</sup> grâce aux dons d'un dénommé Maron, sans doute un marchand originaire de la ville qui s'était établi à Athènes. Maron avait demandé que son argent servît à l'édification d'un temple des Muses et d'une bibliothèque. L'emplacement choisi fut l'agora, à proximité du *Bouleuterion* ; il s'agit probablement de l'agora hellénistique d'Epiphania qu'un incendie ravagea en -23/24<sup>55</sup>. Sous le règne de Probus, mention est faite par Malalas du Musée embellie par la construction d'un nymphée en forme de sigma (lunaire) et contenant une mosaïque à l'effigie d'Océan.<sup>56</sup> L'existence d'un Musée est encore appuyée par le récit de la visite d'Eudoxia en 438 à Antioche : pour remercier l'impératrice de l'éloge de la ville qu'elle avait délivré dans le *Bouleuterion*, le conseil décida que deux statues à son effigie seraient érigées, l'une dans le *Bouleuterion* lui-même, l'autre à l'extérieur du Musée<sup>57</sup>. Pour ce qui intéresse l'époque de Libanios, la chronique de Malalas nous livre une information d'un autre ordre sur ce lieu : le bâtiment aurait été transformé en prétoire par l'empereur Constantin au moment de la nomination du premier *Comes orientis*, un chrétien appelé Felicianus<sup>58</sup>. Il serait

<sup>49</sup> Lib., *Or.* 1, 102.

<sup>50</sup> C'est l'interprétation qui a les faveurs de Paul Petit. Voir PETIT [- MARTIN], *Libanios* [n. 2], pp. 232-233, n. du § 102 : « les professeurs officiels, « les autres », sont au moins deux, Zenobios et Acacios ».

<sup>51</sup> C'est ce que pense WOLF, *Vom Schulwesen* [n. 29], pp. 44-45. Selon lui, Acacios aurait enseigné au *Bouleuterion*.

<sup>52</sup> C'est en ce lieu qu'il cédera la place à son ancien élève.

<sup>53</sup> Employé au pluriel ou au singulier – mais alors sans l'article défini –, le mot **μουσεῖον**, dans l'œuvre de Libanios, désigne de manière générale des lieux dévolus à l'enseignement, et est un synonyme d'« écoles(s) ». Voir par exemple, pour l'emploi au pluriel : *Or.* 4, 16 ; *Or.* 11, 139 et pour l'emploi au singulier sans article défini : *Or.* 1, 55 et *Or.* 58, 6. C'est ici sa seule occurrence au singulier précédé de l'article, sans aucun doute parce qu'il désigne un lieu précis d'Antioche.

<sup>54</sup> Malal. 155, 81; 178, 37.

<sup>55</sup> Malal. 235, 18-236, 1 ; DOWNEY, *A history of Antioch* [n. 6], pp. 132-133.

<sup>56</sup> Malal. 302, 6-9 et DOWNEY, *A history of Antioch* [n. 6], pp. 270-271.

<sup>57</sup> DOWNEY, *A history of Antioch* [n. 6], pp. 450-451.

<sup>58</sup> Malal. 318-23.

donc devenu un des sièges du pouvoir impérial à Antioche, tout en conservant sa fonction culturelle. Si on sait de manière sûre que beaucoup de temples désaffectés avec la christianisation de l'empire servirent de salles de classe<sup>59</sup>, on doit pour-tant considérer le temple des Muses dans toute sa spécificité.

La proximité du Musée avec le *Bouleuterion*, déjà notée par Malalas, est telle que tout porte à croire que ce premier bâtiment y avait été intégré et que l'ensemble constituait un complexe<sup>60</sup>. Sur ce point précis, la lettre 722 de l'année 362 nous apporte un éclairage précieux. Quelque temps après les faits<sup>61</sup>, Libanios y relate avec délectation le mauvais tour joué à Acacios grâce à la complicité d'un élève qui avait de vrais dons d'acteur : « On avait imaginé la défection d'un élève et cherchions celui qui jouerait le mieux possible ce rôle. Et personne ne semblait meilleur que Diogène. Or, il se montra supérieur à nos attentes. En effet, il fut rapidement cru, il entendit les paroles que souffle la flagornerie et il l'accompagnait comme un étudiant accompagnerait quelqu'un qu'on guide puis il déboula du côté de ma porte vers mes élèves qui étaient assis en demi-cercle pour lui. Et ainsi nous eûmes l'occasion de rire aux dépens de Babylone et même mon oncle ne put alors s'empêcher de rire »<sup>62</sup>. Comment expliquer qu'Acacios ait pu se retrouver devant les élèves de Libanios, assemblés en classe, si les deux sophistes ne travaillaient pas dans des locaux très proches l'un de l'autre ? On doit donc conclure qu'Acacios enseignait à proximité de Libanios, dans un même lieu à

<sup>59</sup> Lib., *Or.* 1, 102 : un vieillard bien intentionné à l'égard de Libanios lui conseille de s'installer dans un temple. De même, Lib., *ep.* 88 (de 359) nous apprend que le temple de la Fortune avait été reconverti en école.

<sup>60</sup> Voir sur ce point C. SALIOU, *Les lieux du polythéisme dans l'espace urbain et le paysage mémoriel d'Antioche-sur-l'Oronte, de Libanios à Malalas (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.)*, article à paraître dans A. BUSINE (éd.), *Pratique religieuse et christianisation de la cité dans l'Antiquité tardive. Actes du colloque. Paris 19-21 janvier 2012.*

<sup>61</sup> Cette lettre est une lettre de recommandation pour Diogène, un compatriote et ancien élève de Libanios. Les événements qui y sont relatés datent de l'époque où le jeune homme faisait encore partie de sa classe. Libanios et Acacios étaient tous deux sophistes, comme le montre la phrase introduisant le récit de la plaisanterie faite à ce dernier : « Ne méprise pas les guerres que se livrent les sophistes, ni les élèves qui s'y illustrent » (μη καταφρόνει δὲ μήτε τῶν πολέμων, οὐς πολεμοῦσιν οἱ σοφισταί, μήτε τῶν ἐν αὐτοῖς ἀριστευόντων νέων...) Libanios professait alors au *Bouleuterion*.

<sup>62</sup> ἡ δὲ ἦν ἀπόστασις μαθητοῦ πεπλασμένη ζητοῦσα δὴ τὸν ἀριστα ὑποκρινόμενον τὸ δράμα, βελτίων δὲ οὐδεὶς ἐδόκει τοῦ Διογένους. ὁ δὲ ἐφάνη καλλίων ἢ προσεδόκηθη. καὶ γὰρ ἐπιστεύθη ταχέως καὶ ῥημάτων ἤκουσε τῶν ἐκ κολακείας καὶ παρέπεμπε μὲν ὡς ἂν μαθητῆς ὀχούμενον, ἀπεπήδα δὲ περὶ τὰς θύρας ὡς τοὺς ἡμετέρους, οἱ ἐκάθηντο θέατρον αὐτῷ. καὶ οὕτως ἀντὶ τῆς Βαβυλῶνος εἶχομεν ἀφορμὴν εἰς γέλωτα καὶ οὐδὲ ὁ θεῖος ἡμῖν ἐνταῦθα ἡδύνατο μὴ γεῶν.

forte dimension symbolique et représentative, prérogative des maîtres qui jouissaient d'un statut particulier<sup>63</sup>.

Enfin, si ce dernier point demeure encore à l'état d'hypothèse, il est possible que le sophiste évoqué par Libanios dans la lettre 408<sup>64</sup> soit Acacios lui-même. En effet, la date de la lettre – en 355, Libanios enseigne à Antioche depuis un an – ainsi que le contexte de fortes rivalités dans laquelle elle s'inscrit – lorsque Philippe, le destinataire du courrier, se dit poète, personne ne lui fait la guerre (μάχεται). « Mais moi – affirme Libanios – j'ai plus d'opposants (ἀνταγωνιστάι) qu'il y a de mouches l'été dans l'étable d'un troupeau. » – rappellent l'ambiance de lutte dans laquelle débuta la carrière du sophiste dans sa ville natale, lutte, rappelons-le, qui l'opposait à Acacios et à ses partisans. De plus, il est tentant de mettre en parallèle l'affirmation par Eunape de la supériorité d'Acacios sur Libanios « συνανασχών δὲ Λιβανίω, κατέσεισε τὰ πρῶτα, καὶ περιῆν ἰσχυρῶς »<sup>65</sup> et le titre de « premier sophiste » dont il est question dans ce courrier à Philippe. Si l'identité de ce sophiste anonyme et d'Acacios 6 arrive à être établie, la nomination de ce dernier comme « premier » des sophistes montrerait qu'il bénéficiait au sein de l'école de rhétorique d'Antioche d'une position plus enviable que celle de Libanios. Le simple fait que sa position ait été le résultat d'un décret du Conseil suffirait en tout cas à prouver qu'il s'agissait bien d'un sophiste « officiel ».

Si beaucoup d'indices nous amènent donc à penser qu'Acacios fut un sophiste officiel d'Antioche, il reste à déterminer, pour autant que cette différenciation ait eu un sens parfaitement tranché à l'époque, s'il occupait une chaire municipale ou impériale. Une telle distinction semble apparaître en effet chez Philostrate ; c'est du moins ainsi que furent interprétées des informations délivrées dans ses *Vies de sophistes* au sujet de certains postes d'enseignement. Selon cet auteur<sup>66</sup>, Lollianus fut le premier maître à occuper une chaire à Athènes<sup>67</sup> (προὔστη μὲν τοῦ Ἀθῆνησι θρόνου πρῶτος) puis, Théodote, le premier à bénéficier, pour son enseignement dans la même ville, d'un salaire de source impériale<sup>68</sup> (Θεόδοτος

<sup>63</sup> Voir C. SALIOU, *Parole et religion à Antioche au IV<sup>e</sup> s. : une approche spatiale*, article en préparation suite à une communication à la journée d'études *Retorica, scuola, religione ad Antiochia (IV sec. d. C)*, Rome, *La Sapienza*, 11 novembre 2013. L'auteur y établit que le *Mouseion* est bien l'école municipale de rhétorique, où les titulaires d'une chaire publique délivrent leur enseignement.

<sup>64</sup> Voir *supra*, p. 132 pour un autre éclairage sur cette lettre.

<sup>65</sup> Voir *supra*, p. 133.

<sup>66</sup> Philostr., *VS* 1, 23 (526).

<sup>67</sup> Sans doute au début des années 140. Voir I. AVOTINS, « The holders of the chairs of rhetoric at Athens », *HSCP* 79, 1975, pp. 313-324 : 313.

<sup>68</sup> Quelque trente ans plus tard, à l'instigation de Marc-Aurèle : cf. Philostr., *VS* 2, 9 (566).

... προϋστη δὲ καὶ τῆς Ἀθηναίων νεότητος πρῶτος ἐπὶ ταῖς ἐκ βασιλέως μυρίας). Le fait que deux professeurs de rhétorique différents aient été les premiers, l'un après l'autre, à occuper une chaire athénienne, la même ou deux différentes<sup>69</sup>, a été interprété comme la preuve de l'existence dans la même cité de deux types de sophistes : certains qualifiés, avec leur chaire, de « municipaux », d'autres, d' « impériaux ». C'est ainsi que la chronologie des sophistes impériaux exerçant à Athènes a été établie par I. Avotins<sup>70</sup>. Les critères de distinction entre ces deux types de postes, s'ils ne sont pas expressément présentés comme tels dans les passages cités, apparaissent comme relatifs à la source du salaire versé et à celle de la nomination<sup>71</sup>. Ce qui a fait considérer la chaire de Théodote comme « impériale » tient au fait qu'elle fut établie par un empereur et que le salaire du titulaire était versé à partir du *fiscus* (ἐκ βασιλέως). Mais pour l'un comme pour l'autre type de postes, le professeur en titre était payé sur des fonds publics.

Dans le *Bios*<sup>72</sup>, Libanios établit une distinction très nette entre un appointement officiel à Constantinople, qui revient à « manger aux frais de l'empereur » (τὸ τῶν βασιλέως ἐσθίειν) et à en recevoir sa nourriture ou subsistance (ἡ τροφή παρ' ἐκείνου), et l'exercice à titre privé du métier de professeur qui implique une dépendance financière à l'égard des parents d'élèves (τοῖς μὲν οὖν ἡ τροφή παρ' ἐκείνου πολλή, πατέρες δὲ ἡμᾶς τῶν φοιτητῶν ἔβοσκον<sup>73</sup>). Une autre source salariale est évoquée dans le discours 31. On y apprend que les adjoints de Libanios percevaient une *σύνταξις* annuelle, que celle-ci était en fait le salaire payé à Zenobios, son prédécesseur, et qu'ils se la partageaient à eux quatre<sup>74</sup>. Cette *σύνταξις* était par ailleurs irrégulièrement versée. À ce propos, Libanios évoque les difficultés que ses assistants rencontraient dans les bureaux des représentants de l'État pour se faire payer, lui-même étant

<sup>69</sup> Cette question a été débattue. Voir à ce propos S. TOULOUSE, *Les chaires impériales à Athènes aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, dans J. M. PAILLER – P. PAYEN (éds.), *Que reste-t-il de l'éducation classique ? Relire « le Marrou »*, Histoire de l'éducation dans l'Antiquité, Toulouse 2004, pp. 127-174 : 146-156.

<sup>70</sup> AVOTINS, *The holders* [n. 67].

<sup>71</sup> TOULOUSE, *Les chaires impériales* [n. 69], p.143.

<sup>72</sup> Lib., *Or.* 1, 37.

<sup>73</sup> Pour ajouter à la complexité de l'affaire, Libanios emploie ici le verbe βόσκω ! Sans doute métaphore concrète pour le μισθός versé par les parents, il fait cependant référence lui aussi à l'acte de donner à manger alors qu'il s'agissait en principe d'argent (même si on ne peut exclure la possibilité de cadeaux offerts par les familles issus de propriétés agricoles).

<sup>74</sup> Lib., *Or.* 31, 23 : « Cependant, tout en étant quatre, ils se sont partagé le salaire qu'il percevait à lui seul ». Le fait que ses adjoints se partagent le salaire de son prédécesseur alors que c'est lui qui aurait dû en bénéficier pourrait suggérer que Libanios ne touchait aucun revenu municipal à Antioche, comme le suggère KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 50.

certainement intervenu à maintes reprises en leur faveur : « Et je passe sous silence les efforts déployés auprès des gouverneurs et de leurs services<sup>75</sup>, auprès des trésoriers<sup>76</sup>... » La source de ces revenus semble bien être municipale si on se fie à des expressions telles que τὰ παρ' ὑμῶν<sup>77</sup>. De plus, il apparaît que Zenobios lui-même était payé par la cité : ἄνθρωπος οὗτος δυοῖν εἶδεσι λημμάτων ἐκκαρποῦται τὴν πόλιν...<sup>78</sup>. Si un savant comme Norman<sup>79</sup> affirme avec conviction que le terme σύνταξις ne peut renvoyer qu'à un salaire versé en liquidités, d'autres<sup>80</sup> font preuve d'une grande précaution ; il suffirait de citer l'exemple du grammairien officiel d'Oxyrhynque<sup>81</sup>, Lollianus, pour se ranger à leur position : au III<sup>e</sup> siècle, Lollianus se plaint que sa σύνταξις, fixée à 500 deniers, ne lui soit pas intégralement versée et qu'elle le soit en nature (vin et blé de mauvaise qualité)<sup>82</sup>.

Dans le discours 31, Libanios réclame pour ses adjoints, non pas une augmentation de leur salaire régulier mais une gratification honorifique qui leur permettrait de vivre à la hauteur de leur prestige moral et dont avait bénéficié avant eux son prédécesseur Zenobios sous la forme des revenus d'une terre ; Libanios lui-même avait reçu ce genre d'indemnités à Constantinople<sup>83</sup>. Ce même discours évoque la situation d'Acacios : celui-ci a quitté Antioche parce qu'il était mal ou irrégulièrement payé (ἀπορίαν τροφῆς) et il a cédé aux promesses de sa ville

<sup>75</sup> On pourrait se demander pourquoi les adjoints de Libanios ont besoin de réclamer auprès de l'administration impériale pour percevoir leur salaire municipal. Selon LIEBESCHUETZ, *Antioch* [n. 6], p. 152 et aussi KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 37, les salaires municipaux n'étaient pas payés directement par les autorités locales mais étaient gérés par les mêmes bureaux que les salaires impériaux de façon à permettre un contrôle du gouvernement central sur les dépenses des cités.

<sup>76</sup> Lib., *Or.* 31, 19. Les trésoriers (ἀποδέκται) sont « les administrateurs des magasins de l'annone » (PETIT, *Libanios et la vie municipale* [n. 6], p. 154). Ils travaillent « sous la surveillance des gouverneurs » et peuvent procéder à l'*adaeratio*, c'est-à-dire au transfert en argent des revenus en nature.

<sup>77</sup> Lib., *Or.* 31, 23.

<sup>78</sup> Lib., *Or.* 31, 20. Les deux sources de revenu évoquées sont la σύνταξις de Zenobios et les revenus d'une terre municipale.

<sup>79</sup> NORMAN, *Antioch* [n. 29], p. 75, n.17.

<sup>80</sup> M. PINTO, « La scuola di Libanio nel quadro del IV secolo dopo Cristo », *RIL* 108, 1974, pp. 146-179 : 157, n. 57 et KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 54, n. 61.

<sup>81</sup> *P.Oxy.* 47. 3366 : cf. KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 54, n. 61.

<sup>82</sup> D'autres exemples cités dans KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 54, n. 61 confirment qu'une σύνταξις pouvait associer argent et biens de consommation. Cela pourrait justifier le fait que les adjoints de Libanios dépendent en partie des services des trésoriers.

<sup>83</sup> Lib., *Or.* 1, 80 : « si bien que sans avoir les soucis de la terre, je jouissais des fruits de ceux qui la cultivent » (trad. P. Petit).

natale, plus petite et pourtant plus généreuse que la métropole de Syrie (§42). Devant les curiales, Acacios est alors désigné par la périphrase « un sophiste à vous » (σοφιστήν ὑμέτερον). Ces deux indices sembleraient converger pour nous amener à première vue à penser qu'Acacios était un sophiste officiel rémunéré par la ville mais il faut tout de même prendre en compte le fait que Libanios n'use pas pour lui du vocable σύνταξις réservé à ses collaborateurs<sup>84</sup>. De plus, si Libanios s'adresse à la *Boulè* en appelant Acacios « votre sophiste », c'est peut-être simplement par référence à ses relations privilégiées avec le *principalis* Euboulos, ou aussi en lien avec sa fonction de représentation de la cité d'Antioche, fonction qu'il partageait avec Libanios. En effet, dans le *Bios*, aussitôt après s'être remémoré les premiers mots que Julien lui adressa : « Quand t'entendrons-nous ? »<sup>85</sup>, Libanios enchaîne sur l'absence de son rival, rentré définitivement auprès de sa famille suite au décès de son épouse et par nécessité de marier ses filles<sup>86</sup>. Cela s'explique certainement par le fait qu'Acacios, s'il avait été en poste, aurait dû lui aussi présenter un discours au nouvel empereur<sup>87</sup>.

Deux mots : τροφή ou πυρός désignent le salaire que percevait Acacios à Antioche. Le premier terme est ambivalent. Synonyme d'*annona* et se référant à un salaire en nature, il évoque aussi la nourriture, les moyens de subsistance, et les revenus de manière générale. Le second, πυρός<sup>88</sup>, ne l'est pas : il se réfère à un traitement soit versé, soit calculé en nature. Le verbe ἐσθίω employé par Libanios quand il fait remarquer qu'Acacios profita de l'augmentation qu'il lui devait tout en retrouvant son hostilité de naguère (ἦσθιέ τε ἅμα καὶ ἦν ἐχθρός) semble se rattacher au même type d'émoluments et fait écho au passage du *Bios* déjà mentionné<sup>89</sup> où le même verbe est choisi en rapport avec les sophistes payés par le fisc (τὸ τῶν βασιλέως ἐσθίειν). C'est que les salaires municipi-

<sup>84</sup> Il est vrai aussi que Libanios se contente d'une courte allusion aux manques de ressources de son ancien rival.

<sup>85</sup> Lib., *Or.* 1, 120.

<sup>86</sup> Comme on le voit, le départ d'Acacios est expliqué de différentes manières : les motifs sont financiers dans *or.* 31 et familiaux dans le *Bios*. Mais Libanios, dans ce même passage (*Or.* 1, 120) sous-entend que la famille n'est qu'un faux prétexte avancé par Acacios et que la véritable raison de son départ est autre : il a relaté un peu avant un épisode où Strategios, le préfet du prétoire d'Orient à Antioche, a montré de l'hostilité à son égard. (Lib. *Or.*1, 115)

<sup>87</sup> D'autres passages du *Bios* montrent les relations qu'Acacios entretenait avec Constance : « il avait acquis une grande faveur auprès de Constance et des impies de son entourage » (Lib., *Or.* 1, 39 ; trad. P. Petit)

<sup>88</sup> KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 44 : « One should also recall here that Libanios commonly uses τροφή, with the kindred terms σῦτος and πυρός, to refer to a salary paid in kind – and an imperial salary at that » et n. 28.

<sup>89</sup> Lib., *Or.* 1, 37.

paux, versés à partir des revenus d'une cité, étaient en principe en liquidités, les salaires impériaux, versés *e fisco*, soit payés, soit calculés en nature<sup>90</sup> puis convertis en espèces selon le principe de l'*adaeratio*<sup>91</sup>.

Pour évoquer le salaire qu'il percevait en tant que sophiste de Constantinople après une nomination impériale (βασιλείοις γράμμασιν<sup>92</sup>), Libanios emploie l'expression τῆς ἐκ βασιλέως τροφῆς<sup>93</sup> ou le terme τροφή seul ; il emploie aussi le mot πυρός<sup>94</sup> pour désigner un autre salaire en nature perçu après sa révocation de Constantinople en remplacement du salaire propre au poste abandonné. Par exemple, dans une lettre adressée à Polychronios<sup>95</sup>, après avoir reproché à son correspondant d'être resté silencieux, il avance cette explication : « tu as honte d'avoir fait des coupes dans nos ressources (τῶν τροφῶν), et ayant fait du tort aux chevaux en séparant l'avoine (τὰς κριθὰς) du blé (τῶν πυρῶν), tu ne sais que dire. » (Τῶν τροφῶν ἡμῶν περικόψας αἰσχύνῃ καὶ διαζεύξας τῶν πυρῶν τὰς κριθὰς τοὺς ἵππους ἡδίκηκῶς οὐκ ἔχεις ὅτι εἶπη). Libanios fait ici référence à un aléa économique dont il eut à pâtir à cause d'Helpidius, préfet du prétoire, qui, pour d'obscures raisons, fit diminuer son traitement. L'avoine est une référence au *capitum*, c'est-à-dire au fourrage réservé aux chevaux qui venait compléter l'annone militaire, base de calcul des salaires en nature. Libanios emploie donc le même lexique que pour Acacios, ce qui laisse à penser qu'Acacios pouvait percevoir lui aussi un salaire de source impériale. De fait, comme l'explique Kaster<sup>96</sup>, si les salaires impériaux étaient au départ limités aux professeurs en poste à Rome ou dans une cité dont le prestige pouvait lui valoir une faveur impériale, au IV<sup>e</sup> siècle, les salaires payés aux maîtres sur les fonds impériaux se sont développés au point que même un professeur actif dans

<sup>90</sup> Calculés sur l'*annone* comme unité de base, c'est-à-dire la ration annuelle prodiguée à un soldat moyen. Voir l'édit de Gratien sur la rémunération des professeurs : *C.Th.* XIII, 3, 11 (23 mai 371) : (...) *rhetores loquimur et grammaticos Atticae Romanaeque doctrinae. Quorum oratoribus viginti quattuor annonarum e fisco emolumenta donentur, grammaticis Latino vel Graeco duodecim annonarum deductior paulo numerus ex more praestetur.*

<sup>91</sup> A. PIGANIOL, *L'empire chrétien*, Paris 1972, p. 329 : par le procédé de l'*adaeratio*, « il est accordé au bénéficiaire d'allocations en nature la faculté d'en percevoir le montant en argent selon un barème fixé ». Voir aussi n.76.

<sup>92</sup> Lib., *Or.* 1, 74.

<sup>93</sup> Lib., *ep.* 572, datée de 357, où Libanios évoque le transfert à d'autres maîtres du salaire impérial qu'il touchait à Constantinople.

<sup>94</sup> S'y ajoute σῖτος.

<sup>95</sup> Lib., *ep.* 28, datant de 359/360. Sur la situation de Polychronios, voir *PLRE I*, *s.v.*, p. 711 : Polychronios aurait appartenu à l'équipe d'Helpidius, préfet du prétoire, peut-être comme *domesticus*. Sur ce point, voir KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 51, n. 52.

<sup>96</sup> KASTER, *The salaries* [n. 28], p. 38.

une petite cité de province pouvait y prétendre. À cette époque, la distinction entre autorité locale et autorité impériale dans ce domaine d'intervention a donc perdu en netteté. Si, dans le discours 31, Libanios regrette – ou feint de regretter – la défection d'Acacios, c'est avant tout pour appuyer son propos et reprocher à la *Boulè*, exemple à l'appui, les conséquences néfastes de son mépris pour les maîtres de rhétorique grecque : même Acacios, membre actif de la clique d'Euboulos, puissante au sein du Conseil, n'a pas été aidé par celui-ci à mener un train digne de sa profession et il est parti<sup>97</sup>. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'Acacios recevait un salaire fixe de la ville et que les curiales refusaient de l'augmenter ; peut-être Libanios leur reproche-t-il d'avoir été indifférents aux problèmes qu'Acacios rencontrait pour se faire payer un salaire *e fisco* mais qui transitait évidemment par les bureaux de l'administration provinciale, ou bien, plus précisément, pour obtenir que les ἀποδέκται convertissent en espèces sa βασιλική τροφή à un taux intéressant : en 359-360, Libanios avait déjà écrit à un curiale d'Elusa en faveur du sophiste local qui souhaitait bénéficier d'une *adaeratio*. Son intervention nous montre que les bouleutes pouvaient user de leur influence auprès des trésoriers pour les amener à racheter des rations en nature à un prix raisonnable<sup>98</sup>. Peut-être enfin leur reproche-t-il de ne pas avoir agrémenté le salaire de base d'Acacios, de source impériale, par une indemnité, de source municipale<sup>99</sup>, qui lui aurait permis d'améliorer son ordinaire. Il est parfois difficile de faire la part de ce qui revenait aux autorités locales et impériales dans le traitement des maîtres de rhétorique<sup>100</sup>.

Les affectations sur une chaire d'enseignement public relevaient elles aussi conjointement de ces deux niveaux de pouvoir. L'autobiographie de Libanios regorge de preuves de cette double implication, lorsqu'il retrace ses tribulations professionnelles avant son installation définitive à Antioche ou lorsqu'il fait quelques allusions au parcours d'autres sophistes. Ainsi, en 340, lorsqu'il revient à Constantinople après avoir tourné le dos à la promesse de Nikoklès, un « grammatiste » de la ville, de lui procurer une bonne situation avec quarante élèves, Libanios se rend compte que la place a été prise par un autre ; il écrit à ce propos

<sup>97</sup> Son départ a consolidé la position des partisans de Phasganios dont Libanios est le porte-parole. Une bonne part de sous-entendu porte le propos.

<sup>98</sup> Lib., *ep.* 132. Thémistios lui-même (*Or.* 23, 292) témoigne des difficultés rencontrées dans les bureaux des trésoriers pour obtenir des sommes d'argent correspondant à la valeur des biens perçus à titre de salaire puis revendus. C'est à cause de ces marchandages indignes d'un philosophe qu'il a refusé de bénéficier d'un salaire composé de blé, d'huile, de vin et de jambons et qu'il s'est contenté des distributions de blé offertes par l'empereur à tous les habitants de Constantinople.

<sup>99</sup> Comme celle dont profitait Zenobios.

<sup>100</sup> En annexe est présenté un tableau qui tente une synthèse des p. 142 à 146.



: « je vis qu'un Cappadocien avait été doté de la chaire sur l'ordre de l'empereur car il se trouvait que la ville l'avait réclamé... » (ὄρω τινα Καππαδόκην ἤκοντα ἐπὶ θρόνον βασιλέως πέμποντος. Καὶ γὰρ ἐτύγγανεν ἡ βουλὴ τὸν ἄνδρα ἡτηκυῖα ...) <sup>101</sup>. Dans ce cas précis, les instances municipales semblent avoir réclamé à l'empereur l'autorisation de nommer le sophiste de leur choix mais comme l'affaire se passe à Constantinople, capitale impériale, on est en droit de se demander si l'exemple est bien probant. Pourtant, le même type de scénario s'est produit en 344, à Nicomédie, cité de moindre ampleur, à l'avantage cette fois de Libanios <sup>102</sup> : « De nouveaux décrets me conduisirent dans la ville de Déméter, car le gouverneur de Bithynie avait accédé à ses demandes. » (... ψηφίσμασιν ἐτέροις ἐπὶ τὴν τῆς Δήμητρος ἡγόμεν, τοῦ τῶν Βιθυνῶν ἄρχοντος δεηθεῖσι χαριζομένου). Les Conseils recommandaient donc les professeurs qu'ils souhaitaient faire profiter d'un salaire impérial <sup>103</sup> ; en atteste une lettre de Libanios dans laquelle il évoque la situation d'Eusebios <sup>104</sup> : dans un premier temps, le Conseil de sa cité enjoignit cet ancien élève de « former des orateurs », puis, après qu'il eut fait ses preuves, ce même Conseil réclama par décret qu'il fût gratifié d'honneurs venant de l'empereur (τιμὰς παρὰ τοῦ βασιλέως).

Il peut arriver aussi que les Conseils s'exécutent et nomment par décret un sophiste après y avoir été invités ou poussés par un représentant du pouvoir impérial : en 353, Libanios put ainsi enseigner à Athènes grâce à un décret de la *Boulè* pris sur l'invitation pressante de Strategios, le proconsul d'Achaïe (... ἀγόμενος Ἀθήνησιν ὑπὸ τῆς ἀρχῆς ἐπὶ τὸν θρόνον <sup>105</sup>...) Celui-ci trouvait insuffisant le niveau des maîtres locaux et après avoir essuyé ses reproches, la *Boulè* d'Athènes prit en toute hâte un décret qui inscrivait Libanios sur la liste des sophistes de la ville <sup>106</sup> (Καὶ αὐτίκα τὸ μὲν ψηφισμα ἐγγράπτο), provoquant ainsi un mouvement de peur chez ceux qui étaient en place. Finalement, convaincu par des sophistes du lieu que son succès chez eux n'était dû qu'à un effet de curiosité et qu'il aurait plus de mal dans sa propre cité, il décida d'y

<sup>101</sup> Lib., *Or.* 1, 35.

<sup>102</sup> Lib., *Or.* 1, 48.

<sup>103</sup> S. F. BONNER, « The Edict of Gratian on the remuneration of teachers », *AJP* 86, 1965, pp. 113-137: 130.

<sup>104</sup> Lib., *ep.* 907, 3, datée de 388 : Εὐσέβιος, οὐμὸς ὀμιλητῆς, δεομένης αὐτοῦ τῆς βουλῆς ἐν τοῖς ψηφίσμασι μιμήσασθαι τὸν πρόγονον καὶ ὁμώνυμον καὶ ποιεῖν ῥήτορας πείθεται καὶ καταστάς εἰς τοὺς τοιούτους πόνους καὶ πολλοῦ γε ὦν ἄξιος τιμᾶται πάλιν ψηφίσμασιν αἰτοῦσιν αὐτῷ τιμὰς παρὰ τοῦ βασιλέως.

<sup>105</sup> Lib., *Or.* 2, 13.

<sup>106</sup> Lib., *Or.* 1, 81-86.

retourner après avoir obtenu une autorisation impériale de quitter son poste (ἐφέντος δὲ βασιλέως<sup>107</sup>).

Le vocabulaire employé par Libanios quand il raconte son rappel à Constantinople montre de façon très éclairante cette intrication des deux niveaux de pouvoir dans les nominations ou révocations des sophistes « officiels » : en 340, Libanios avait enseigné dans la capitale d'abord à titre privé après avoir négligé les avances de Nikoklès<sup>108</sup>, puis sur décision de l'empereur : « Un décret vint de l'empereur m' enjoignant de rester sur place car on craignait, si j'étais libre de partir, que le souvenir de ma patrie ne me vînt à l'esprit<sup>109</sup>. » (δόγματά τε ἐγράφετο παρὰ τοῦ κρατοῦντος). Mais en 342, sa rivalité avec Bemarchios, un autre sophiste qui l'accuse de pratiques magiques à son encounter et porte plainte contre lui, amène le proconsul Limenios à le « remercier » en lui proférant des menaces de mort au cas où il resterait (... παρήνει ... ἀπελθεῖν, εἰ μὴ θανατώην<sup>110</sup>). Libanios enseigna tout de suite après à Nicée, puis Nicomédie, avant d'être rappelé à Constantinople, ce dont il se réjouit, non qu'il aimât particulièrement l'atmosphère de cette cité encline à la volupté, mais parce qu'il y vit une réparation des calomnies qui avaient entâché sa réputation ; en effet, certains avaient interprété son départ comme « une sanction et un décret de la cité » (τιμωρίαν δὲ μετονομάζοντας καὶ ψῆφον τῆς πόλεως<sup>111</sup>) et le seul moyen de laver cette honte était que « la cité [le] réclamât à nouveau » (εἰ ὑπὸ τῆς πόλεως αὖθις θηραθεις ἐχοίμην). Si Libanios put à nouveau enseigner à Constantinople, c'est parce que le préfet du prétoire recevait des prières en ce sens (γίνονται πρὸς τὸν ὑπαρχον ἰκετεῖαι τῆς ἐμῆς ἀποδόσεως πέρι<sup>112</sup>) et qu'il usa pour déplacer Libanios de Nicomédie vers la capitale une nomination impériale (βασιλείοις γράμμασιν). Cet épisode montre bien à quel point les différentes interventions à l'échelon municipal et impérial sont imbriquées.

Acacios était-il donc un sophiste impérial ou municipal ? Une telle distinction avait-elle un sens au IV<sup>e</sup> siècle ? Ce qu'on sait de manière certaine, c'est qu'il percevait un salaire en nature, comme l'atteste le terme πυρός, qu'il avait été nommé par décret de la *Boulè* d'Antioche et qu'il eut à rendre compte de son départ devant un gouverneur. Il persiste cependant quelques zones d'ombre sur les conditions précises dans lesquelles il exerça : le Conseil antiochéen avait-il eu

<sup>107</sup> Lib., *Or.* 1, 86.

<sup>108</sup> Voir *supra*, pp. 146-147.

<sup>109</sup> Lib., *Or.* 1, 37.

<sup>110</sup> Lib., *Or.* 1, 47.

<sup>111</sup> Lib., *Or.* 1, 79.

<sup>112</sup> Lib., *Or.* 1, 74.

besoin de l'autorisation impériale pour prendre son décret de nomination ? On peut penser que oui. Son salaire était-il *e fisco* ? On peut penser que oui puisque Libanios emploie, pour le désigner, le vocabulaire qui caractérise par ailleurs son propre salaire.

Les conditions dans lesquelles Libanios lui-même exerçait à Antioche ne sont pas non plus absolument limpides. Nous savons qu'après s'être fixé définitivement dans sa ville natale en 354, il obtint non sans mal de l'empereur d'être relevé de ses fonctions de sophiste à Constantinople au printemps 356<sup>113</sup> et que son salaire fut transféré à d'autres sophistes en mai 357<sup>114</sup>, puis qu'il perçut à nouveau un salaire en nature auquel le préfet du prétoire Helpidius fit subir quelques coupes<sup>115</sup> ultérieurement compensées grâce à des arrangements avec le préfet du prétoire Salutios et le gouverneur de Phénicie Ioulianos<sup>116</sup> ce qui lui fit écrire : « Je perçois ici<sup>117</sup> la moitié de ma subsistance ; pour l'autre, il a ordonné qu'elle me vienne de Phénicie » (τὸ μὲ νοῦν ἡμισυ τῆς τροφῆς ἐνταῦθα φέρομεν, θάτερον δὲ ἐκ Φοινίκης ἐκέλευσεν ἔχειν)<sup>118</sup>. Nous ne disposons pas non plus de précisions sur les conditions précises dans lesquelles Libanios remplaça Zenobios qui l'avait désigné comme successeur ; il est en tout cas évident que le choix de son ancien maître n'était pas suffisant pour garantir à Libanios de conquérir sa chaire et que le Conseil d'Antioche dut intervenir. Mais pour lui non plus nous ne disposons pas de preuve d'une intervention de l'empereur dont on peut tout de même penser que le Conseil d'Antioche eut à lui demander l'autorisation de le nommer : en effet, pour évoquer sa situation de sophiste officiel, Libanios emploie dans le *Bios* la périphrase « ἐν τῷ τοῦ δημοσιεύοντος σχήματι<sup>119</sup> ». Le participe présent du verbe δημοσιεύω, « exercer un emploi public », équivalent de l'adjectif δημόσιος, « public », « qui relève de l'État » peut être interprété comme l'antonyme de πολιτικός dont le premier

<sup>113</sup> Lib., *ep.* 480, 3 : « Je reçois des lettres d'amis et de connaissances disant qu'il a été décidé par l'empereur de laisser partir le valétudinaire et que le travail appartient à un autre » (... γράμματα λαμβάνομεν παρὰ τῶν φίλων καὶ γνωρίμων δεδόχθαι τῷ βασιλεῖ τὸν μὲν ἀσθενοῦντα ἔἶναι, ἐτέρου δὲ τὸν πόνον εἶναι).

<sup>114</sup> Lib., *ep.* 572, 1 : « Je n'ai pas souffert du transfert de mon salaire impérial à d'autres. Car il fallait que je sois complètement libéré de là ; or, cela a été possible par le transfert de mon salaire » (Οὐκ ἠχθῆσθην τῆς ἐκ βασιλέως τροφῆς ἐπ' ἄλλους μεταστάσης. ἔδει γὰρ με τελῶς ἐκεῖθεν λελύσθαι· τοῦτο δὲ ὑπῆρξε τῇ τῆς τροφῆς μεταστάσει).

<sup>115</sup> Lib., *ep.* 28, 1. Voir *supra*, p. 145.

<sup>116</sup> Lib., *ep.* 740, 2.

<sup>117</sup> C'est à dire à Antioche.

<sup>118</sup> Sur les différents salaires perçus par Libanios, voir KASTER, *The salaries* [n. 28].

<sup>119</sup> Lib., *Or.* 1, 101.

sens est « qui relève de la cité. » Par ce terme, Libanios fait allusion à un engagement et à un salaire de source impériale plutôt que municipale.

Pour terminer, observons attentivement une image employée dans le *Bios* pour représenter l'attitude d'Acacios juste avant son retour définitif en Palestine. L'émulation provoquée par l'activité de Libanios le pousse à se surpasser pour suivre le mouvement : « comme un cheval tiré par son compagnon de trait, il avançait. » (ὡσπερ ἵππος ὑπὸ τοῦ ὁμόζυγος ἐλκόμενος, ἐχώρει<sup>120</sup>). Le terme ὁμόζυξ est très significatif ; il désigne précisément « le compagnon de joug », et par dérivation « celui qui est de la même espèce ». Quant au verbe ὁμοζυγέω, il veut dire « être attelé au même joug » et au sens figuré « travailler en commun ». Quel est donc ce lien qui unit les deux sophistes et les pousse à aller dans la même direction ? Un des éléments de réponse est sans conteste la rivalité entre les deux hommes ; mais on pourrait ajouter que le joug auquel sont attelés ces deux chevaux suppose qu'ils ont le même maître et mangent au même râtelier, donc que leur statut était identique.

### Conclusion

Plusieurs éléments de sa biographie permettent donc d'affirmer qu'Acacios était bien un sophiste officiel d'Antioche : non seulement il percevait un salaire régulier qui, après sa tentative de quitter la métropole de Syrie, fut augmenté grâce à une intervention du gouverneur, intervention qui par elle-même prouve que la carrière de ce maître était contrôlée par le pouvoir ; mais encore, il enseignait au *Mouseion*, partie intégrante du *Bouleuterion* qui accueillait les cours de rhétorique des professeurs titulaires d'une chaire officielle. Voilà sans doute la raison pour laquelle Libanios était comme obsédé par la présence de ce collègue à Antioche.

Cependant, il est très difficile de déterminer si Acacios fut un sophiste impérial ou municipal. L'étude du vocabulaire employé par Libanios montre une similitude entre les types de salaires reçus par les deux hommes. Ainsi, en plus d'enseigner au même endroit, il semble qu'ils étaient tous les deux payés par l'État. Une grande proximité de situation apparaît entre eux, ce qui contribua sans doute à exacerber leur conflit. Si on considère donc que Libanios fut un sophiste impérial, on doit certainement penser de même au sujet d'Acacios.

Quoi qu'il en soit, étant donné l'enchevêtrement des responsabilités à la fois municipales et impériales dans les affaires de recrutement et de révocation des

<sup>120</sup> Lib., Or. 1, 110.

sophistes officiels, il faut s'interroger sur la validité de la distinction entre sophiste municipal et sophiste impérial à l'époque qui nous occupe. Sans doute devrait-on s'arrêter à la dénomination de « sophiste officiel » ou proposer celle de « sophiste civique » qui conviendrait aussi bien à ce qu'Acacios et Libanios représentèrent chacun pour leurs concitoyens et pour la cité qui avait eu un rôle à jouer dans leur nomination, qui profitait de leur présence et y gagnait en prestige.

École Pratique des Hautes Études, Paris

CATHERINE BRY  
bry.catherine@wanadoo.fr

Tableau récapitulatif des pages 142 à 146 : salaires municipaux et salaires impériaux \*

TYPE DE SALAIRE	BÉNÉFICIAIRES	ORIGINE	MODE DE CALCUL	MODE DE VERSEMENT	SOURCES
σύνταξις	Rhéteurs ou adjoints de Libanios	Municipale ; transite par les services du gouverneur	Discuté	Discuté	Or. 31, 19-23
	Zenobios	Municipale			
τροφή / τροφάκι	Sophistes officiels de Constantinople	Impériale	Calcul en nature sur la base de l'annone militaire	En nature ou en liquidités selon le principe de <i>l'adaeratio</i>	Or. 1, 37
	Acacios à Antioche	<i>Impériale</i>			
	Libanios à Constantinople	Impériale			
	Libanios à Antioche	<i>Impériale</i>			
	Acacios à Antioche	<i>Impériale</i>			
πυρός / πυροί	Libanios à Antioche	<i>Impériale</i>			Or. 1, 110
	Libanios à Antioche	<i>Impériale</i>			
	Libanios à Antioche	<i>Impériale</i>			
Les revenus d'une terre καρπείσθαι τὴν πόλιν / ἄγρον	Zenobios à Antioche	La ville d'Antioche			Or. 31, 20
	Libanios à Constantinople	La ville de Constantinople			

\* Les informations dérivées en italiques correspondent à des hypothèses auxquelles l'étude du vocabulaire peut mener.